

Super Novaterm Crédit

Assurance emprunteur individuelle



Une assurance individuelle emprunteur sur-mesure qui permet le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité et d'une indemnité forfaitaire en cas d'incapacité Temporaire Totale.

Cibles

Emprunteurs particuliers ou professionnels, quels que soient leur âge, leur profil et leur projet

Les points forts

- Des formules adaptées au besoin de l'assuré
- Des conditions d'acceptation et un tarif garantis pendant toute la durée du contrat
- Une garantie en cas de décès jusqu'à 90 ans
- Une garantie en cas d'incapacité ou invalidité jusqu'à 65 ou 70 ans selon l'option choisie
- Une extension de garantie permettant la prise en charge des affections psychiques et atteintes disco-vertébrales sans condition d'hospitalisation
- Une garantie Invalidité Professionnelle pour les professions médicales et paramédicales

Garanties

	Prestations	Montants et durées
Garanties de base		
Décès / PTIA	Versement du capital assuré	De 7 500 € pour les plus de 65 ans 15 000 € de 18 à 65 ans Jusqu'à 50 000 000 € en cas de Décès 20 000 000 € en cas de PTIA
Capital Revente	Versement d'un capital forfaitaire en cas de décès accidentel et de revente de la résidence principale dans la limite de 1 an suivant la date d'effet du contrat	10 000 €
Garantie Provisoire Décès accidentel	Versement d'un capital en cas de décès accidentel pendant l'étude du dossier par l'assureur	Jusqu'à 500 000 €
Garanties facultatives		
IPT	Versement d'un capital en cas d'Invalidité Permanente et Totale ≥ 66% selon sa profession exercée au jour du sinistre	Jusqu'à 5 000 000 €
IP	Versement d'un capital en cas d'Invalidité Professionnelle pour les professions médicales, paramédicales et vétérinaires	Jusqu'à 5 000 000 €
IPP	Versement d'une fraction du capital égal à (N-33) / 33 en cas d'Invalidité Permanente Partielle de 33% à 66 %	Jusqu'à 5 000 000 €
ITT	Versement à l'assuré d' Indemnités Journalières et exonération des primes d'assurance en cas d'Incapacité Temporaire Totale à l'issue de la franchise choisie : 15, 30, 60, 90 et 180 jours	Jusqu'à 1 000 € par jour dans la limite de 1 095 jours
	Versement d'Indemnités Journalières en cas de reprise à mi-temps thérapeutique	50% du montant des IJ dans la limite de 180 jours
	Versement d'Indemnités Journalières aux personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle au jour du sinistre	Jusqu'à 1 000 € par jour dans la limite de 1 095 jours
EXO	Exonération des primes d'assurance réglées, en cas d'Incapacité Temporaire Totale	Franchise 90 jours et durée maximum de 1 095 jours
PE	Versement d'Indemnités Journalières en cas de perte d'emploi égales à 50% ou 80% des IJ	Jusqu'à 100 € par jour Jusqu'à 365 jours pour un même sinistre et 730 jours sur toute la durée du contrat

Super Novaterm Crédit

Assurance emprunteur individuelle

Garanties

Extension de garantie		
	Atteintes Disco-vertébrales : Prise en charge sans condition d'hospitalisation	Affections Psychiques : Prise en charge sans condition d'hospitalisation
IPT et IP	Versement d'un capital jusqu'à 1 500 000 €	
ITT avec franchise 90 jours	Jusqu'à 350 € par jour dans la limite de 1 095 jours	

Formules des garanties

	Formule de Base	Pack Avantage	Pack Médical Pro*
Garanties de base	• Décès / PTIA	• Décès / PTIA • IPT • ITT	• Décès / PTIA • IP
Garanties facultatives	• IPT • IPT/IPP • ITT • Exo	• IPP	• IPP • ITT • Exo
Options complémentaires	• PE (si ITT souscrite) • Extension de garantie (IPT / ITT) • Option Senior (70 ans)	• PE • Extension de garantie (IPT / ITT) • Option Senior (70 ans)	• Extension de garantie (IP / ITT) • Option Senior (70 ans)

*Professions Médicales, Paramédicales ou Vétérinaires

Âge

Garanties	Age de souscription	Age de couverture
Décès	18 à 85 ans	L'échéance annuelle du contrat qui suit le 90^{ème} anniversaire de l'assuré
PTIA / IPT / IP / IPP / ITT / EXO / Extension de garantie	18 à 69 ans	L'échéance annuelle du contrat suivant le 65 ou 70^{ème} anniversaire de l'assuré, selon l'option choisie, si poursuite d'une activité professionnelle
PE	18 à 63 ans	L'échéance annuelle de l'adhésion qui suit le 65^{ème} anniversaire de l'assuré

Durée

Le contrat cesse au versement du capital décès / PTIA ou IPT ou IP ou au plus tard à l'échéance annuelle qui suit le **90^{ème} anniversaire** de l'assuré.

Tarifs

Tarification non fumeur / fumeur.



MetLife reçoit l'Oscar & le Label d'Excellence du meilleur contrat d'assurance emprunteur



Traversons la vie ensemble

MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland (CBI).

SNC_FicheProduit_0719